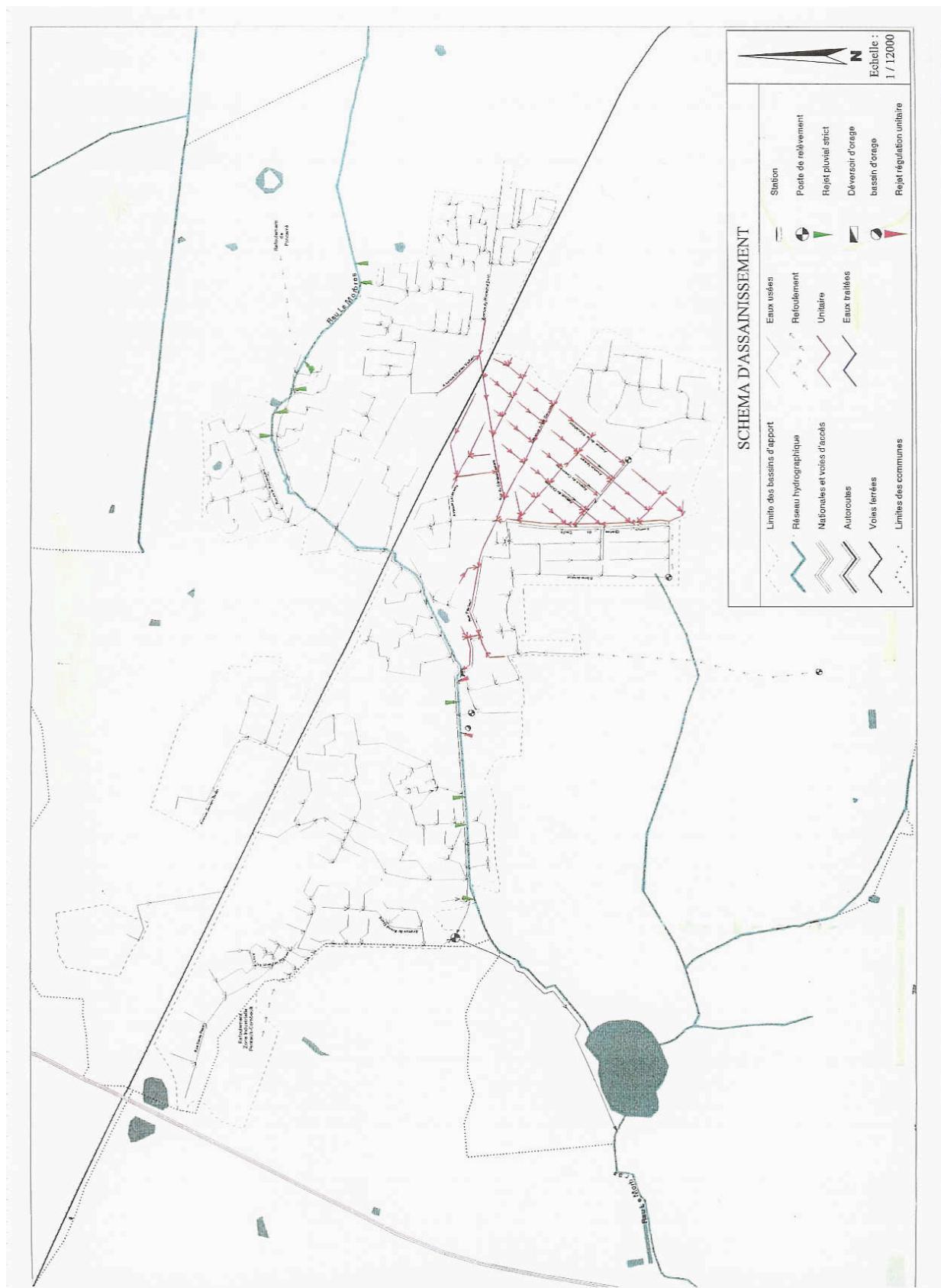


L'assainissement des eaux pluviales est caractérisé par 28 km de réseaux.



Le réseau comporte quatre bassins de retenue des eaux pluviales :

- 1 dans le lotissement de la Pinsonnière,

- 2 dans le domaine de Montmartre,
- 1 au sud de la rue de Lamarck dans le domaine des Grands-Champs.

Le règlement issu du zonage d'assainissement est rappelé dans chacune des zones du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

4.1.8 Les réseaux d'adduction d'eau potable

Les ressources en eau potable de la commune proviennent de l'usine régionale de traitement d'eau potable d'Annet-sur-Marne. Le stockage est réalisé dans deux réservoirs, un réservoir surélevé de 1.500 m³ situé au centre du pays et un réservoir semi-enterré de 2.500 m³ situé au Nord de l'agglomération.

Le réseau est complet, maillé, de section suffisante pour les besoins actuels et à venir et est en bon état pour environ 90 %.

A moyen terme il convient de prévoir un renforcement de la sécurité d'alimentation du fait de l'existence d'une seule conduite entre l'adduction communautaire ANNET-TORCY et la ville de ROISSY-en-BRIE, en se raccordant, par exemple, via le réseau de la ville d'OZOIR, à la liaison inter régionale « SEINE-AMONT-MARNE » en cours d'étude.

4.1.9 La collecte et le traitement des déchets ménagers

La Commune de Roissy-en-Brie fait partie du Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de TOURNAN (S.I.E.T.O.M.) qui a la compétence juridique de la collecte et du traitement des déchets sur la commune.

Depuis le 1er août 1998 la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et des encombrants sont confiés à la SEPUR, dans le cadre du contrat du SIETOM de Tournan-en-Brie.

Un point d'apport volontaire a été créé par la commune, notamment des papiers, cartons, ferrailles, encombrants ménagers , branchages, gravats, sur le site de l'ancienne station d'épuration. Pour l'année 2003, 856 tonnes de terre et gravas, 996 tonnes de déchets tout venant, 342 tonnes de déchets verts, 11 tonnes de cartons, et 57 tonnes de ferraille ont été ainsi récupérées.

L'implantation de cinq déchetteries est prévue sur le secteur du SIETOM de Tournan-en-Brie. L'une d'entre elle devrait se réaliser sur le territoire de la commune de ROISSY-EN-BRIE, sur le site de l'actuel point d'apport volontaire.

4.1.10 Le réseau électrique

Le 30 juin 1994, le Conseil Municipal a accepté le projet de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique présenté par E.d.F.. Ce projet précise que le concessionnaire participera, sous forme de contribution annuelle, au financement de travaux dont l'autorité concédante sera maître d'ouvrage et destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages. En outre, hors et en agglomération, les nouvelles canalisations seront souterraines, ou posées suivant la technique des

réseaux sur façades d'immeubles ou toute autre technique appropriée, selon un pourcentage minimal de la longueur totale construite par le concessionnaire.

4.1.11 *Le réseau câble*

L'UPC a installé un réseau câblé sur la commune de Roissy-en-Brie. Ce réseau est connecté avec les communes de Pontault-Combault et Marne-la-Vallée.

L'article 23 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009, relative à la lutte contre la « fracture numérique », a introduit dans le C.G.C.T. un article L.1425-2 qui permet l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (S.D.T.A.N.) au niveau d'un ou plusieurs départements, ou même d'une région.

Cet article L.1425-2 dispose que « *les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique recensent les infrastructures et les réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent, et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné* ».

Le Conseil Général de Seine-et-Marne a donc engagé la démarche de l'élaboration d'un S.D.T.A.N.. Ce document a été adopté en décembre 2010.

L'objectif de développement des communications numériques est un enjeu important dans l'attractivité d'une commune, comme la réduction des inégalités entre les territoires. L'orientation soutenue consiste donc à appliquer – et à accompagner – le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (S.D.T.A.N.), adopté par le Conseil Général en décembre 2010 :

- Assurer la cohérence des réseaux d'initiative publique, et anticiper le futur projet F.T.T.H. (*fiber to the home*) ;
- Aménager un territoire équilibré et solidaire, et accompagner la mutation des réseaux actuels vers le très haut débit ;
- Assurer la concurrence entre les services et garantir un réseau neutre et mutualisé.

4.1.12 Les besoins répertoriés

4.1.12.1 La desserte routière

Aussi, et malgré une bonne desserte routière, la commune connaît certains dysfonctionnements qui nuisent à son équilibre :

- le problème du franchissement du passage à niveau (R.D. 21) en milieu urbain n'est pas résolu. Or, ce dernier est à l'origine du ralentissement des flux de circulation Francilienne-Pontcarré et inversement. Il est indispensable de réfléchir à un aménagement important de cet équipement par la réalisation d'ouvrages de franchissement. En 1998, une convention a été signée entre la SNCF et la commune de Roissy-en-Brie afin que soient réalisées les études préliminaires portant sur la faisabilité de l'opération.
- l'absence de boulevard Sud de contournement, induit un trafic important dans les parties agglomérées de la ville et renforce les nuisances. Cet ouvrage permettrait de canaliser les flux de circulation Francilienne-Ozoir et inversement. La réalisation de cet ouvrage est prévue au P.L.U.. Le tracé sera à préciser.

La RD21 est classée dans le réseau structurant de niveau 3 au schéma départemental d'orientation routière.

Les besoins en déplacements intercommunaux domicile - travail sont importants :

La desserte interurbaine est très faiblement assurée par les bus. Certaines liaisons de voisinage manquent : c'est le cas avec Pontault-Combault (par exemple vers la clinique ou le centre commercial). Les besoins en déplacements domicile-travail entre Ozoir et Pontault via Roissy représentent 66 % des besoins internes recensés par le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP). Une ligne pourrait, dans ce cadre, assurer la desserte des zones industrielles.

La situation est plus complexe pour les besoins en déplacements d'axe Nord-Sud : il n'existe que très peu d'échanges domicile-travail entre Roissy et les communes limitrophes du Sud (coupe de la R.N. 4), notamment avec Melun-Sénart.

Les échanges vers Marne-la-Vallée concernent 13,3 % des actifs roisséens travaillant hors du SIEP (17,6 % pour l'attraction inverse).

Les liaisons vers le Val-de-Marne (deuxième destination en importance après Paris) pourraient être retravaillées (création / renforcement). Faute de desserte appropriée, il est probable que les personnes effectuant ce type de déplacement utilisent leur voiture et se retrouvent dans les embouteillages de la Francilienne. Une ligne pourrait à partir d'Ozoir, voire de Gretz, desservir Roissy-en-Brie, Pontault-Combault, puis rejoindre la R.N. 19 à Boissy-Saint-Léger avant d'arriver à Créteil.

Le projet de Tangentielle Est

Si ce projet se réalise, et que la tangentielle passe par Roissy-en-Brie, le réseau local de transport en commun devra être modifié pour assurer des rabattements vers la nouvelle gare d'interconnexions. Cette dernière devra bénéficier d'une capacité de stationnement adaptée aux nouveaux besoins et devra permettre le rabattement de tous les modes de transport. Le réseau cyclable apportera un complément indispensable à l'aménagement de ce pôle intermodal.

Le rabattement d'Ozoir-la-Ferrière vers Roissy-en-Brie, avec démarrage possible depuis Gretz, devra être effectué.

En plus des rabattements, de nouvelles dessertes intercommunales pourraient être créées (voir ci-dessus).

Si le projet de tangentielle Est se réalise, et que ce dernier est limité à Torcy, une ligne Pontault-Combault (secteur R.N. 4), Roissy-en-Brie, Torcy, devra être créée pour assurer les correspondances.

Si le projet de la Tangentielle ferrée n'aboutit pas, le réseau de transport en commun subira vraisemblablement des modifications de structure, et pourra se voir complété par des relations de voisinage ou interurbaines manquantes si des structures intercommunales peuvent servir de support. Le réseau cyclable complétera le dispositif en place.

Indépendamment de la réalisation de la Tangentielle, il convient de réfléchir à ces améliorations.

Dans le cadre d'un dossier technique commandé par le Conseil Général, le bureau d'étude SOFRERAIL a proposé (1994/1995) un tracé différent de celui présenté dans le S.D.R.I.F. (identifié il est vrai en « tracé à préciser »).

La variante retenue, qui présenterait le plus de potentialités en clientèle d'usagers et – relativement – le moins de nuisances, prévoit un itinéraire traversant Roissy-en-Brie pour rejoindre la francilienne à son carrefour avec la R.D. 21, puis un tracé longeant la Francilienne jusqu'à Sézanne. Les gares envisagées le sont à Roissy-en-Brie, Pontault-Combault, Lésigny, et Brie / Servon.

Cet itinéraire, logique par rapport à la desserte des populations et la nécessité de protéger le plateau de Brie, nécessite cependant que soient pris en compte, quant aux principes d'aménagement, plusieurs facteurs sensibles :

Sur un plan général :

- La conception globale de l'épine dorsale Francilienne (route et fer, qui sera constituée, tant sur le plan des ouvrages que sur celui de l'utilisation des infrastructures par les usagers (répartitions ou reports de trafic entre le fer et la route, besoins en aires de stationnement...) ;
- La coordination de ce chantier avec ceux concernant le « découdage » de la Francilienne et son élargissement au Sud de la R.N. 4 de manière à éviter la répétition, à quelques années d'intervalle, d'un impact important pour les milieux naturels et humains.

4.1.12.2 *La voie SNCF*

En site urbanisé, la voie ferrée est traversée par seulement trois passages, deux tunnels et un passage à niveau. Elle apparaît, ainsi, comme un obstacle majeur à l'unification de la ville.

Des études sont en cours pour envisager la suppression de ce passage à niveau qui coupe la R.D. 21.

La S.N.C.F. envisage également la mise à 4 voies de la ligne PARIS-BALE entre Pontault-Combault et Gretz-Armainvilliers.

4.2 LES EQUIPEMENTS PUBLICS

4.2.1 Description des équipements

Les structures scolaires

A la rentrée scolaire 2002 – 2003, la commune de Roissy-en-Brie comptait 7 écoles maternelles et primaires réparties en 38 classes maternelles soit 1007 élèves et 64 classes primaires regroupant 1.554 élèves.

A cela s'ajoutent deux collèges et un lycée : 1556 élèves sont répartis dans les 66 classes des collèges et 1.782 élèves dans les 58 classes du lycée.

Bien que le nombre d'élèves par classe soit relativement élevé au lycée, il n'est pas envisagé, pour le moment, d'extension de cet établissement. Deux préfabriqués ont toutefois été installé sur le site par la Région.

Les aménagements de la Z.A.C. des Grands-Champs et de la Z.A.C. du Ru du Moulin-la-Forge auront, cependant des incidences sur les capacités d'accueil des équipements existants. Ces dernières seront prises en compte à l'occasion de l'arrêt de la carte scolaire.

Les écoles préélémentaires et élémentaires

Répartition des effectifs des écoles maternelles: Rentrée 2004-2005

Etablissements	Nombre d'élèves	Nombre de classes
Les Sapins	184	7
Lamartine	111	4
Pommier-Picard	139	5
Pierre et Marie Curie	87	3
Le Grand Etang	101	4
La Pierrière	232	9
Jules-Verne	171	6
TOTAL	1025	38

(Source: Mairie de Roissy-en-Brie)

Répartition des effectifs des écoles primaires: Rentrée 2004-2005

Etablissements	Nombre d'élèves	Nombre de classes
Les Sapins	340	13
Lamartine	156 +9	6 + 1 CLIS perfectionnement
Pommier-Picard	227	9

Pierre et Marie Curie	105	5
Le Grand Etang	171	7
La Pierrière	302 +10	12 + 1 classe d'adaptation
Jules-Verne	352	13
TOTAL	1653	65 + 2 CLIS dont 1 d'adaptation

(Source: Mairie de Roissy-en-Brie)

Les établissements d'enseignement du second degré

Répartition des effectifs des collèges: Rentrée 2004-2005

Etablissements	Nombre d'élèves	Nombre de classes
CES Anceau-de-Garlande	735	26 + 8 classes SEGPA
CES Eugène-Delacroix	718	28
TOTAL	1453	62

(Source: Mairie de Roissy-en-Brie)

Répartition des effectifs du lycée: Rentrée 2004-2005

Etablissements	Nombre d'élèves	Elèves roisséens
Lycée Charles-le-Chauve	1840	666
TOTAL	1840	666

(Source: Mairie de Roissy-en-Brie)

Les services public

La commune de Roissy-en-Brie est dotée de nombreux équipements administratifs nécessaires à son fonctionnement :

- l'hôtel de ville et ses annexes techniques
- un bureau de poste et son annexe
- une gare SNCF
- une antenne ANPE, Un Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et une mission locale (bâtiment CAMPOS)
- un centre de police municipale
- un poste de Police Nationale
- un Hôtel des Impôts
- Le Centre Social de la ferme d'Ayau, le CCASS, et le Syndicat d'initiative (déjà cités)

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET CULTUELS

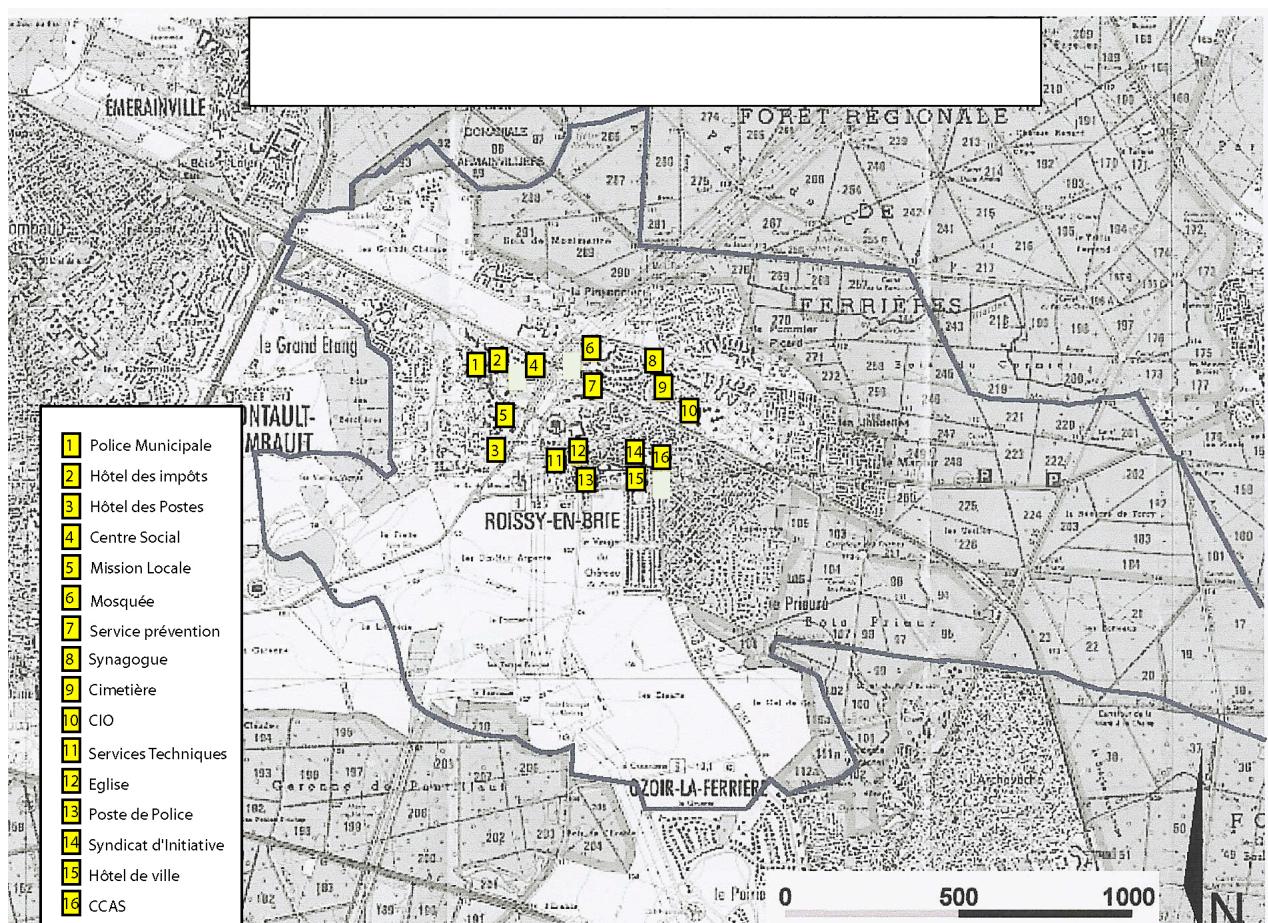
Plan Local d'Urbanisme de Roissy-en-Brie - Modification n° 2 - Rapport de présentation

Les équipements culturels et cimetière

Deux lieux de culte existent sur le territoire communal. Ils se composent de :

- l'église catholique de St-Germain-l'Auxerrois
- Le Centre Communautaire Synagogue

Un cimetière a été aménagé sur Roissy-en-Brie. Sa capacité est de 250 places, ce qui ne couvre pas les besoins de la commune à terme.



Les équipements culturels

La vie culturelle de Roissy-en-Brie rayonne autour d'un pôle principal.

Le centre culturel de la Ferme d'Ayau. Ce pôle culturel central comprend :

- le petit théâtre de 80 places;
- le pub de l'Ayau pouvant recevoir 150 personnes assises ou 330 personnes debout ;
- le cinéma La Grange comportant 1 salle de 192 places;
- la Grande Halle : salle polyvalente (spectacles, expositions, réceptions) - Nombre de places : 861 places

- le conservatoire de musique recevant 878 élèves (atelier dessin : 55 élèves, danse : 152 élèves, musique : 537 élèves, théâtre : 49 élèves);
- le laboratoire de langues de 30 places et 40 élèves.
- Le syndicat d'initiative de la commune se localise dans les anciens locaux de la compagnie de théâtre Azimuts (à côté du petit théâtre)

La création d'une bibliothèque est prévue sur ce site.

- La bibliothèque municipale actuelle se situe dans les locaux du Centre Social : Nombre de volumes disponibles à l'emprunt : 15 à 20.000. Les inscriptions sont familiales et l'on recense 341 inscriptions pour l'année 1997 contre seulement 267 en 2003.

- La Maison du Temps Libre.

- Le syndicat d'initiative de la commune se localise dans la Mairie principale.

Les équipements sociaux et de santé

Les maisons de quartier et les centres de loisirs

Secteur Jeunesse

Deux structures d'accueil sont présentes sur le territoire de la commune. Elles sont situées dans le quartier des 50 Arpents, de la Renardière, et accueillent par structure, une moyenne de 30 enfants et jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Secteur enfance

Des centres d'accueil périscolaires et des centres de loisirs sont utilisés par des enfants âgés de 3 à 14 ans :

- 14 centres périscolaires sont ainsi localisés dans les groupes scolaires maternels et primaires (Sapins, Lamartine, Pommier-Picard, Pierre-et-Marie-Curie, Grand-Etang, La Pierrière, et Jules-Verne). Ils accueillent environ 380 enfants par jour.
- 4 centres de loisirs fonctionnent les mercredis et les vacances scolaires pour accueillir environ 220 enfants âgés de 3 à 12 ans. Ils sont localisés :
 - à la Maison du Temps Libre
 - au groupe scolaire de la Pierrière primaire
 - au groupe scolaire de la Pierrière maternel
 - au groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie.

Le club collège destiné aux enfants de 11 à 14 ans. Il fonctionne le mercredi et les vacances dans le préfabriqué des sapins et peut accueillir environ 25 jeunes.

Les centres de loisirs, à l'exception de la MTL fonctionnent également dans les locaux scolaires. Mais tous les enfants ont besoin de sortir du cadre scolaire dans lequel ils sont toute l'année. Il existe des besoins en locaux spécifiques pour accueillir les effectifs des quatre centres de loisirs.

Les centres d'action sociale

Le *Centre Communal d'Action Sociale* (CCAS) : situé dans la ferme de Wattripont, face à la mairie. Ce centre accueille sur entretien toute famille désirant bénéficier d'une aide sociale (aide médicale, R.M.I., aide ménagère, etc...).

Le *Centre Social de la Ferme d'Ayau* : situé avenue de la Malibran et son annexe localisée sur le quartier de la Renardière (appartement social), permettent l'exercice de plusieurs activités : Aide aux devoirs pour les primaires et les secondaires, cours d'alphabétisation pour adultes, ateliers de couture et de cuisine, animations pour enfants et adolescents ainsi que des manifestations ponctuelles de quartier.

Le Centre Social réalise également un soutien logistique auprès d'associations par le prêt en location de salles (de façon ponctuelle ou plus régulière) et par l'aide au montage de projet.

Les locaux du Centre accueillent également de nombreuses permanences : antenne de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), Planification, Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), conseiller conjugal, puériculture, vaccination, dépistage, sécurité sociale, vestiaires Croix Rouge, appui social individualisé, écrivain public. Certains services municipaux tels que le service - emploi, la halte garderie et la bibliothèque y ont aussi leur siège.

Le centre social permet également la réalisation de permanences d'associations : Vestiaire Croix Rouge, tremplin SOS solidarité (pour trouver une activité salariée de courte durée), labo photo, vie libre (lutte contre l'alcoolisme), association GEFORM (cours de français).

L'appartement social propose des ateliers couture, réparation de vêtement usagés et cuisine.

- Le *Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale de la Renardière* (CHRS): accueil sur entretiens de toute famille en difficulté ne pouvant accéder au logement par ses propres moyens.

- *La Brèche* : Equipe de prévention spécialisée qui intervient auprès des jeunes en grande difficulté et auprès de leur famille. Lieu de médiation.

- *La Mission Locale* : intervention en matière d'emploi et de formation des jeunes de 16 à 25 ans.

- L'unité d'action sociale, la *D.A.S.S.M.A.* (Conseil Général) : protection de l'enfance, aide sociale généraliste à la famille, et médecin de la santé publique.

- *la maison de l'habitat* : association située dans les locaux du CCAS, ce centre enregistre toute demande d'habitation et étudie tout problème de logement des Roisséens avec entretiens individualisés.

Les équipements petite enfance

Une halte garderie et une crèche familiale accueillent 15 enfants en même temps, âgés de moins de 5 ans. La crèche familiale à domicile concerne 120 enfants en 2002. La halte garderie permet de recevoir 15 enfants en même temps.

La maison de la petite enfance comprend 3 services : une halte garderie, une crèche familiale et le relais assistances maternelles. Le relais assistances maternelles est un lieu d'information pour les parents et les futurs parents, les assistantes maternelles indépendantes et les futures candidates au métier d'assistante maternelle, lieu d'échanges et un lieu d'animation pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parents.

La crèche familiale est prévue pour répondre aux besoins déjà existants sur la commune. Elle regroupe 40 assistantes maternelles et 120 enfants. Il est envisagé de porter sa capacité d'accueil à 140 enfants.

La halte garderie a une capacité d'accueil de 20 enfants en même temps, plus 5 places de mini-crèche. Il est prévu un fonctionnement en continu. La structure est fermée pendant les vacances scolaires et le mercredi.

Le centre de loisirs est destiné à accueillir 20 à 25 enfants âgés de 3 à 5 ans qui pourront utiliser les espaces communs.